



**COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 15 septembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le quinze du mois de septembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Stéphane MILAVEAU, Maire d'Ainay-le-Château.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès BIRIN	X	Bernard JACQUET	X
Corinne COUPAS	X	Mayeul BOUCAUMONT	exc	Virginie LAVALETTE	exc
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	exc

**Compte-rendu effectué par Mme Bernadette ACCOLAS et Isabelle COINE**

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS (excusée)

**Approbation du compte rendu de la réunion du 12 juin 2017**

- Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

**1) Extension MSP**

M. le Maire laisse la parole à M. AUDOUIN pour présenter le projet.

M. AUDOUIN informe le conseil municipal que le projet de la Maison Médicale a été revu en augmentant la surface. M. AUDOUIN présente les plans en sa possession en expliquant comment vont être répartis les différents locaux.

En effet, les plans ont dû être revus pour permettre l'installation d'un ophtalmologiste. A terme cette professionnelle de santé souhaiterait s'adjoindre les compétences d'un orthoptiste et d'une secrétaire, ce qui nécessite des locaux supplémentaires.

Le planning de déroulement du projet est le suivant :

- Dépôt PC : fin septembre 2017
- APS (avant projet sommaire)/APD (avant projet définitif) : Fin octobre 2017
- DCE (dossier de consultation des entreprises) : 15 novembre 2017
- Ouverture des plis : 10 décembre 2017
- Choix des entreprises retenues : 17 décembre 2017
- Début des travaux : Mars 2018
- Ouverture de l'extension : Octobre 2018

**2) Achat de terrain**

Une bande de terrain, propriété de la municipalité existe en prolongement de la MSP.

Toutefois, vu le projet d'extension actuel, il est nécessaire d'acquérir un terrain supplémentaire. Cela permettra également à terme d'avoir une réserve foncière.

Ce terrain d'une surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup> devra être acheté auprès de la SEAU (actuel gestionnaire du lotissement écoquartier « Les Saulniers »).

M. le maire propose donc au Conseil Municipal de se positionner par rapport à cette acquisition. A l'unanimité le conseil municipal vote pour.

### **3) Ecole – Bilan de la rentrée scolaire**

Mme COUPAS fait l'état des lieux de la situation actuelle :

114 enfants sont présents sur les écoles d'Ainay le château, soit :

- 43 enfants en maternelle (10 petits, 13 moyens, 13 grands et 7 CP) répartis en 2 classes
- 71 élèves en primaire (10 CP – 15 CE1 – 19 CE2 – 12 CM1 et 15 CM2) répartis en 3 classes

Elle explique que les élèves de CP ont dû être séparés car cela faisait trop pour une seule classe. Toutefois, le nombre d'élèves n'est pas suffisant pour l'ouverture d'une nouvelle classe.

Elle ajoute, que deux nouvelles institutrices sont arrivées.

Pour l'instant la semaine d'école reste à 4 jours et demi mais un questionnaire va circuler prochainement auprès des parents et des enseignants pour recueillir leur avis sur le fait de revenir à la semaine de 4 jours.

Par ailleurs, la cantine scolaire est très fréquentée puisque 85 enfants sont inscrits.

### **4) Ressources humaines – Gestion du personnel**

Suite au départ de M. VENUAT et à la prochaine retraite de M. JACQUET (fin janvier 2018), un poste d'adjoint technique est à pourvoir.

Un choix sera fait parmi l'ensemble des candidatures parvenues en mairie.

Concernant M. TENZA qui exerçait à mi-temps en tant que CUI, il n'a pas été autorisé à la municipalité de renouveler son contrat (mesures nationales visant à réduire les contrats aidés). M. le maire a toutefois déposé un recours.

### **5) Cimetière**

Mme ACCOLAS laisse la parole à Mme COINE, en soulignant le travail qu'elle a fournie. Elle remercie également Mme GAUMET qui a prêté main forte lors des recensements, bien que ne faisant pas partie de la commission.

Le terrain restant consacré au cimetière se réduit. Mme COINE expose au conseil municipal la réglementation entourant la reprise de concessions en état d'abandon ou ayant expirées.

Mme COINE estime que dans un premier temps un relevé de l'ensemble des concessions abandonnées est nécessaire afin de pouvoir déterminer exactement les durées et les propriétaires des concessions. Les démarches de reprise de concession ne peuvent être entamées qu'après.

Au vue des explications fournies et des contraintes exposées, le conseil municipal décide :

- De continuer le recensement de l'ensemble des concessions, notamment pour le rapprocher du registre tenu en mairie.
- De faire des panneaux à afficher au cimetière pour informer les familles de la nécessité de se rapprocher de la mairie pour faire le point sur les concessions dont ils sont en charge. Ces panneaux seront positionnés avant la toussaint.
- De faire faire un devis pour estimer le coût que représenterait la reprise des concessions abandonnées.

M. le maire propose de faire un point au prochain conseil.

### **6) Événementiel de l'été**

M. AUDOUIN souligne l'animation fournie tout au long de l'été grâce aux différentes manifestations organisées par les associations.

Le bistrot culture a notamment remporté un franc succès avec l'organisation des guinguettes dans le terrain municipal qui jouxte le bistrot au 1 rue de l'Horloge. Actuellement il y a 613 adhérents.

La radio temporaire a également repris ses émissions.

Par ailleurs, plusieurs manifestations sont organisées par la médiathèque.

M. GUIRIEC ajoute également que le 2<sup>ème</sup> intervillage a eu lieu cette année à Cérilly. C'est Ainay le Château qui a fini premier. L'année prochaine la manifestation aura lieu à Valigny.

M. AUDOUIN en profite pour informer le CM que la réunion annuelle avec les associations n'aura pas lieu car elle n'est pas nécessaire. La réservation des salles se fera directement en mairie. Les associations vont recevoir un courrier pour les informer. Ce sera également l'occasion de leur demander leur article pour le bulletin municipal et de leur rappeler les démarches pour obtenir une subvention.

## **Question diverses**

### **• Commerce et artisanat**

Thierry AUDOUIN souligne que deux nouveaux commerces vont ouvrir :

- Un opticien à la place de l'ancien magasin d'électroménager
- Une couturière à la place du Cellier d'Oc

### **• Sécurité**

Mme ACCOLAS informe le CM qu'il est nécessaire d'envisager des aménagements (tels que des rehausseurs) pour réduire la vitesse à certains endroits du village notamment aux entrées.

Les statistiques issues des relevés du panneau cinémomètres indiquent des vitesses très élevées et récurrentes.

Un débat s'engage entre les membres du CM, d'autres solutions pour ralentir les véhicules sont émises.

M le maire demande à ce que ce point soit réétudié.

La commission en charge de la sécurité devra présenter lors d'un prochain conseil des solutions concrètes validées par la direction territoriale afin qu'un vote soit proposé.

### **• Fleurissement**

Mme ACCOLAS fait le point sur le fleurissement estival 2017.

Globalement, le fleurissement a été satisfaisant même si M. GOLHER a été retardé pour la plantation du fait de travaux d'assainissement très importants et impératifs avant le départ en retraite de M. VENUAT.

Cette année, une mise en concurrence a été réalisée entre différents fournisseurs de fleurs et de terreau afin d'obtenir le meilleur prix pour une fourniture équivalente. Le terreau acheté cette année était de moins bonne qualité que celui des années précédentes, en ce qui concerne les plants de fleurs, la commission chargée du fleurissement n'a pas relevé de défaut de qualité, seul bémol le fournisseur n'a pas pu livrer certaines variétés ou certains coloris et a dû proposer des remplacements, la commande étant intervenue trop tardivement

Pour le fleurissement 2018, une nouvelle mise en concurrence doit être mise en œuvre courant novembre 2017 afin de pouvoir passer une commande suffisamment tôt pour ne pas connaître les mêmes désagréments que cette année.

La fourniture de terreau sera également revue afin que la qualité attendue soit livrée.

Mme ACCOLAS précise que la commission s'est remise au travail afin de préparer la prochaine saison et la prochaine visite du jury des villes et villages fleuris. Plusieurs projets sont à l'étude.

Mme ACCOLAS informe également le CM que le classement pour le concours des maisons fleuris a été réalisé. Une date de remise des récompenses doit être arrêtée prochainement.

M. le Maire fait lecture d'un courrier de M. PAULINO et demande à la commission fleurissement et environnement d'étudier l'aménagement du fond de la place Paul Guignard (pose de mobilier urbain).

### **• Cyclo cross**

Le montant 2017 du cyclo-cross est de 911 €. Le CM en prend note. Cette manifestation sportive aura lieu le 12 novembre prochain.

- **Maison des pèlerins de Compostelle**

M. AUDOUIN expose les statistiques fournis par l'association.

Après une légère baisse de fréquentation en 2016, les pèlerins ont été plus nombreux cette année que les années précédentes. Le tracé du chemin a été légèrement modifié puisqu'il passe désormais par Vernais ; Cela ne change en rien la fréquentation du gîte d'Ainay le Château.

- **Homologation du circuit d'auto-cross**

Le terrain a été homologué, par la Préfecture, après des aménagements pour renforcer la sécurité (pose de glissières de sécurité).

**Le prochain conseil municipal n'est pas fixé**

**L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**